

Article 1. Généralités

1. Ces conditions sont applicables à toute offre publique d'achat et d'un accord entre WWTrade, ci-après dénommé "Utilisateur", et une partie utilisateur qui a déclaré ces conditions applicables, dans la mesure où ces conditions ne sont pas expressément et par écrit par les parties .
2. Ces conditions sont également applicables à des accords avec l'utilisateur, l'exécution de ce qui peut nécessiter l'intervention de tiers.
3. Les présentes conditions générales sont également écrites pour les employés de l'utilisateur et de sa gestion.
4. L'applicabilité de tout achat ou d'autres conditions de l'autre partie est explicitement rejetée.
5. Si une ou plusieurs dispositions de ces termes et conditions sont totalement ou partiellement invalide à tout moment ou nul, il reste, en ces termes et conditions sont applicables dans leur intégralité. L'utilisateur et l'autre partie sera ensuite engager un dialogue en vue de convenir de nouvelles dispositions pour remplacer les dispositions invalides, autant que possible se conformer à l'objet et à l'intention des dispositions originales.
6. En cas d'incertitude quant à l'interprétation d'une ou plusieurs dispositions de ces termes, l'explication doit être trouvée "dans l'esprit de ces dispositions.
7. S'il y a un conflit entre les parties qui ne sont pas réglementées dans ces termes et conditions, devrait être évalué la situation dans l'esprit de ces termes et conditions.
8. Si l'utilisateur ne sont pas toujours le strict respect de ces conditions, cela ne signifie pas que ses dispositions ne sont pas applicables, ou que l'utilisateur à un degré quelconque perdrait le droit d'exiger sinon le strict respect des dispositions de ces termes et conditions .

Article 2 Offres et offres

- 1 Toutes les offres d'achat et de l'utilisateur sont gratuits, sauf si une date limite pour l'acceptation de l'offre. Une offre publique d'achat expire si le produit sur lequel l'offre ou l'offre se rapporte, dans l'intervalle est plus disponible.
- 2 L'utilisateur ne peut être tenu à ses offres si l'autre partie peut raisonnablement comprendre que les soumissions ou des offres, ou toute partie de celle-ci, une erreur évidente ou d'une erreur.
- 3 dans une offre ou des prix d'offre sont hors TVA et autres taxes gouvernementales, pour rendre possible dans le cadre des coûts du contrat, y compris Voyage et de subsistance, d'expédition et de manutention, sauf indication contraire.
- 4 Si l'acceptation (ou non de subordonner les éléments) de l'offre inclus dans l'offre ou l'offre alors l'utilisateur est pas lié. L'accord est pas écarter l'acceptation, à moins que l'utilisateur indique le contraire.

- 5 Une citation composé ne doit pas obliger l'utilisateur à exécuter une partie de la mission contre une partie correspondante du prix. Offres ou citations ne sont pas automatiquement aux commandes futures.

1. Article 3 Durée du contrat; la livraison, la mise en œuvre et de l'accord de modification

1. L'accord entre l'utilisateur et l'autre est pour une durée indéterminée, à moins que la nature de l'accord dicte le contraire ou si les parties en conviennent autrement expressément par écrit.
2. Pour la réalisation de certains travaux ou la livraison de certains convenu ou spécifié une limite de temps, ce n'est jamais une date limite. Quand un terme est dépassé l'autre utilisateur donc écrit en défaut. Utilisateur un délai raisonnable devrait être proposé de mettre en œuvre encore l'accord.
3. Si l'utilisateur a besoin d'informations de l'autre partie pour la mise en œuvre de l'accord, la période d'exécution commence au plus tôt après l'autre, il est précis et entièrement disponible pour l'utilisateur.
4. La livraison est départ de l'usine de l'utilisateur. L'autre partie est tenu d'accepter les marchandises au moment où ils sont mis à disposition. Si l'autre partie refuse ou omet de fournir des informations ou instructions nécessaires pour la livraison, l'utilisateur a le droit de stocker les marchandises aux frais et risques de l'autre partie.
5. L'utilisateur doit effectuer certaines activités par des tiers.
6. L'utilisateur a le droit d'exécuter l'accord en plusieurs phases et à facturer l'exécution séparément.
7. Si l'accord est mis en œuvre dans les phases utilisateur peut mettre en œuvre les parties appartenant à une étape suivante jusqu'à ce que l'autre partie des résultats de la phase précédente par écrit.
8. Si, pendant l'exécution de l'accord montre qu'il est nécessaire à la bonne mise en œuvre de celui-ci en vue de modifier ou de compléter, puis les parties procédera rapidement et en commun accord pour modifier l'accord. Si la nature, la portée ou le contenu de l'accord, ou non, etc., est modifiée, les autorités compétentes sur demande ou indication de l'Autre et de l'accord seraient qualitativement et / ou quantitativement, cela peut aussi avoir des conséquences pour ce qui a été convenu à l'origine. Cela peut montant initialement convenu peut être augmentée ou diminuée. L'utilisateur fera avancer autant que possible citation. En modifiant l'accord peut également modifier la période initiale de mise en œuvre. L'autre partie accepte la possibilité de

- modifier l'accord, y compris le changement de prix et le temps d'exécution.
10. 9. Si l'accord est modifié, y compris un ajout, l'utilisateur a le droit de mettre en œuvre la première ceci après accord a été donné par son accord personne autorisée au sein de l'utilisateur et l'autre partie du prix et d'autres conditions spécifiées pour le transport , y compris alors déterminer quand il sera mis en œuvre. Le défaut ou non mettre en œuvre immédiatement l'accord modifié ne viole pas de l'utilisateur et l'autre ne sont pas des motifs pour mettre fin à l'accord. Sans être en défaut, l'utilisateur peut refuser une demande de modifier l'accord si elle qualitativement et / ou quantitativement un exemple de résultat, pourrait avoir dans ce contexte à travailler ou à livrer.
 11. 10. Si l'autre partie en défaut devrait être dans la bonne exécution de ce qui qu'il tenait vers l'utilisateur, puis l'autre partie est responsable de tous les dommages et intérêts (y compris les frais) sur le côté de l'utilisateur ainsi directement ou indirectement.
 12. 11. Si l'utilisateur avec l'autre partie accepte un prix fixe, alors l'utilisateur est néanmoins toujours en droit d'augmenter ce prix sans l'autre partie a le droit dans ce cas, l'accord de mettre fin à cette raison, si l'augmentation résultant du prix un pouvoir ou une fonction en vertu de la loi ou les règlements, ou est causée par une augmentation du prix des matières premières, les salaires, etc., ou d'autres motifs qui ne sont pas raisonnablement prévisible à la conclusion de l'accord.
 13. Si le prix autre que par suite d'une modification de l'accord dépasse 10% dans les trois mois après la conclusion de l'accord, alors la seule autre partie qui peut prétendre au titre 5 Section 3 du livre 6 BW droit à l'accord par un avis écrit, à moins que l'utilisateur puis toujours prêts à mettre en œuvre l'accord sur la base initialement convenu, ou si la hausse des prix résultant d'un utilisateur de puissance ou d'une obligation en vertu de la loi ou si cela est stipulé que l'épisode est plus de trois mois après l'achat.
- Après la conclusion de l'utilisateur du contrat apprend des circonstances qui ont donné une bonne terre à craindre que l'autre partie ne respecte pas ses obligations;
 - L'autre partie à conclure l'accord a été prié de fournir la sécurité pour l'accomplissement de ses obligations en vertu de l'accord et cette sécurité échoue ou est insuffisante;
 - Si le retard ne peut plus être exigé du soutien de l'utilisateur de l'autre partie qu'il remplira le contrat contre les conditions convenues à l'origine, l'utilisateur a le droit de résilier le contrat.
2. En outre, l'utilisateur a le droit de résilier le contrat si les circonstances se présentent de nature telle que l'exécution du contrat impossible ou si d'autres circonstances se présentent de nature telle que le maintien inchangé de l'accord ne peut pas raisonnablement l'utilisateur nécessaires.
 3. Si l'accord est dissous, les revendications de l'utilisateur contre l'autre partie immédiatement exigible. Si l'utilisateur suspend l'exécution des obligations, il conserve ses droits en vertu de la loi et de l'accord.
 4. Si l'utilisateur procède à la suspension ou la dissolution, il est en aucun cas responsable des dommages et dépenses encourues en aucune façon.
 5. Si la dissolution est imputable à l'autre, l'utilisateur a droit à une indemnisation pour les dommages, y compris les coûts, ainsi directement et indirectement.
 6. Si l'autre partie de l'accord ne remplit pas les obligations et de justifier cet échec dissolution, l'utilisateur a le droit de résilier le contrat avec effet immédiat, sans aucune obligation de payer des dommages-intérêts ou une indemnité, alors que l'autre partie, en vertu de défaut, mais pour les dommages ou la compensation est nécessaire.
 7. Si l'accord est résilié par l'utilisateur, l'utilisateur sera en consultation avec l'autre des dispositions pour le transfert de travaux supplémentaires à des tiers. À moins que la résiliation est imputable à l'autre partie. Si le transfert du travail pour les frais d'utilisation supplémentaires sont engagés, ils seront facturés à l'autre partie. L'autre partie est tenu de payer ces coûts dans la période mentionnée, sauf si l'utilisateur indique le contraire.
 8. En cas de liquidation, (demande de) mise sous séquestre ou la faillite de l'attachement - si et où le troupeau est pas levé dans les trois mois - au détriment de l'autre partie, de la dette ou d'autres circonstances que l'autre partie ne plus librement sur sa capacité disponible, l'utilisateur est libre de l'accord de mettre fin avec effet immédiat ou d'annuler la commande ou d'un accord, sans aucune obligation de payer des dommages-intérêts ou une indemnité. Les revendications de l'utilisateur contre l'autre dans ce cas immédiatement exigibles et payables.

Article 4 Suspension, dissolution et résiliation de l'accord

1. L'utilisateur est autorisé à suspendre ou mettre fin à l'accord sur l'exécution des obligations, si:
 - L'autre partie n'a pas, pas entièrement ou en temps opportun se conformer aux obligations découlant de l'accord;

9. Si l'autre partie annule totalement ou partiellement une commande passée, l'ordre approprié ou des choses toutes faites, plus le potentiel pour drainer et les coûts de livraison et le temps réservé à l'exécution de l'accord, partie intégrante de l'autre partie être apporté.

Article 5 Force Majeure

1. L'utilisateur n'a pas l'obligation de remplir toute obligation à l'autre partie si elle est entravée en raison d'une circonstance qui ne sont pas dues à la dette, ni en vertu de la loi, un acte juridique ou pratique généralement acceptée dans la circulation représentent vient.
2. La force majeure est définie en ces termes, en plus de ce qui est compris dans le droit et la jurisprudence, toutes les causes externes, prévus ou imprévus, l'utilisateur qui ne peut pas influencer, mais qui empêche l'utilisateur est incapable de remplir ses obligations à venir. Les grèves de l'utilisateur ou des tiers dans l'entreprise. L'utilisateur a également le droit d'invoquer la force majeure si la circonstance qui empêche (encore) l'exécution du contrat se produit après que l'utilisateur ait rempli son obligation.
3. L'utilisateur peut au cours de la période que la force majeure continue de suspendre des obligations en vertu de l'accord. Si cette période dure plus de deux mois, chaque partie a le droit de résilier le contrat sans aucune obligation de payer des dommages-intérêts à l'autre partie.
4. Dans la mesure où l'utilisateur au moment de l'événement de force majeure de ses obligations en vertu de l'accord a été partiellement remplies ou remplira, et de remplir ou pour répondre à une partie valeur indépendante, l'utilisateur a droit au déjà effectué ou à effectuer partie d'un projet de loi distinct. L'autre partie est tenue de payer cette facture comme si elle était un accord distinct.

Article 6 paiement et de recouvrement des coûts

1. Le paiement doit être effectué dans les 30 jours suivant la date de la facture sur un utilisateur pour céder la place dans la monnaie de la facture, sauf indication contraire de l'utilisateur. L'utilisateur a droit à une facturation périodique.
2. Si les autres valeurs par défaut du parti dans le paiement en temps opportun d'une facture, l'autre partie est légalement en défaut. L'Autre est alors un intérêt de 2% par mois, à moins que l'intérêt légal est plus élevé, l'intérêt juridique dans tous les cas. L'intérêt sur le montant dû sera calculé à partir du moment où l'autre partie est en défaut jusqu'à ce que le moment du paiement de la totalité du montant dû.

3. L'utilisateur a le droit d'utiliser les paiements effectués par l'autre partie en premier lieu de réduire les coûts, puis contre les intérêts dus et enfin à réduire le principal et les intérêts courus.
4. L'utilisateur peut, sans être en défaut, de refuser une offre de paiement si l'Autre un autre ordre pour l'attribution du paiement. L'utilisateur peut refuser le paiement intégral du capital, sinon aussi les cas et les intérêts et les frais de recouvrement à payer.
5. L'Autre est jamais le droit de régler le montant dû à l'utilisateur.
6. Les objections à la quantité d'un projet de loi pour suspendre l'obligation de paiement. L'autre qui ne fait pas appel à la section 6.5.3 (articles 231-247 livre 6 BW) n'a pas droit au paiement d'un projet de loi de suspendre toute autre raison.
7. Si l'autre partie en défaut ou omission dans le (temps) l'accomplissement de ses obligations, tous les frais raisonnables engagés pour obtenir satisfaction de la cour au nom de l'autre partie. Les frais extrajudiciaires sont calculés sur la base de ce qui est commun dans la pratique de collecte néerlandais est actuellement sous le rapport méthode de calcul II. Toutefois, si l'utilisateur a fait des coûts plus élevés pour la collecte a été raisonnablement nécessaire, les coûts réels recouvrable. Tous les frais judiciaires et d'exécution seront également récupérés à partir de l'autre partie. L'autre partie est également redevable d'intérêts sur les coûts de collecte.

Article 7 Rétention

1. Tous les utilisateurs des biens fournis dans le cadre du contrat demeurent la propriété de l'autre utilisateur jusqu'à ce que toutes les obligations en vertu de l'accord (s) de l'utilisateur est correctement mis en œuvre.
2. L'utilisateur livré, que, conformément au paragraphe 1, sous le titre, ne peut être revendu et ne doit jamais être utilisé comme monnaie. Le Parti n'a pas le droit de mettre en gage la conservation en vertu du titre ou grever de toute autre manière.
3. L'autre est toujours de faire ce que l'on peut raisonnablement attendre de lui pour obtenir les droits de propriété de l'utilisateur.
4. Si des tiers saisir souhait d'établir des marchandises des droits livrées sous réserve de propriété ou de l'exercice, l'autre partie est tenu d'informer immédiatement l'utilisateur.
5. L'autre partie s'engage à assurer les marchandises livrées sous réserve de propriété et de les garder assurés contre l'incendie, d'explosion et les dégâts des eaux et le vol et la politique de cette assurance à la première

demande à l'utilisateur pour l'inspection. Tout paiement de l'assurance utilisateur a droit à ces montants. Dans la mesure où le cas échéant, l'autre partie engage à veiller à l'avance vers l'utilisateur à coopérer avec tout ce qui, dans ce contexte pourrait (apparaître) nécessaire ou souhaitable.

6. Dans le cas où l'utilisateur souhaite exercer ses droits de propriété mentionnés dans cet article, l'autre partie de désigner à l'avance le consentement inconditionnel et irrévocable de l'utilisateur et l'utilisateur d'autres d'entrer dans les lieux où se trouvent les propriétés de l'utilisateur et de reprendre.

Article 8 garanties, de la recherche et de la publicité, limitation

1. L'utilisateur à livrer doivent satisfaire aux exigences habituelles et des normes qui peuvent être faites raisonnablement au moment de la livraison et pour lesquels ils utilisent normalement aux Pays-Bas. La garantie mentionnée dans le présent article sont applicables aux questions qui sont destinés à être utilisés aux Pays-Bas. À l'extérieur des Pays-Bas devraient vérifier l'autre partie ou l'utilisation est adapté pour une utilisation là et remplissent les conditions dont ils sont faits. L'utilisateur peut alors d'autres garanties et autres conditions à l'égard de l'entreprise de fourniture ou à transporter.
2. La garantie visée au paragraphe 1 du présent article est applicable pendant une période de 3 mois après l'accouchement, à moins que la nature de la livraison ou que les parties en ont convenu autrement. Où a été produit par une garantie donnée par l'utilisateur concerne un tiers, la garantie est limitée à ceux qui seront fournis par le fabricant de l'affaire, sauf indication contraire.
3. Toute forme de garantie est annulée si un défaut est causé par ou résultant d'une utilisation incorrecte ou inappropriée ou utiliser après la date d'expiration, le stockage ou entretien inadéquat par l'autre partie et / ou des tiers lorsque, sans l'autorisation écrite utilisateur, l'autre partie ou des tiers ont fait pour les causes des changements ou ont essayé de faire ce que d'autres cas ont été confirmés à ne pas être confirmée ou si elles ont été traitées ou modifiées autrement que comme prescrit. L'autre n'a pas droit à la garantie si le défaut est causé par ou résultant de circonstances où aucun utilisateur ne peut influencer, y compris les conditions météorologiques (tels que, mais sans s'y limiter, des températures extrêmes ou des précipitations) et cetera.
4. L'autre partie est tenue de (ne) enquêter immédiatement le moment que les choses sont disponibles et les activités pertinentes sont effectuées. Alors que l'autre

partie doit examiner si la qualité et / ou de la quantité du produit correspond à ce qui a été convenu et satisfait aux exigences des parties ont convenu. Les défauts visibles dans les sept jours qui suivent l'accouchement à signaler par écrit à l'utilisateur. Les défauts ne sont pas visibles immédiatement, mais en tout cas dans les quatorze jours après la découverte, à déclarer par écrit à l'utilisateur. Le rapport doit contenir une description détaillée du défaut, de sorte que l'utilisateur est en mesure de répondre de manière adéquate. L'Autre est utilisateur de faire (faire) une plainte avec les études d'opportunité.

5. Si l'autre partie plainte en temps opportun, suspendre son obligation de paiement. L'autre partie, dans ce cas également tenu d'accepter et de payer pour l'ordre contraire.
6. Si une notification de défaut est faite, alors l'autre partie n'a pas droit à la réparation, le remplacement ou la compensation.
7. S'il est établi qu'un cas est faible et cela dans le temps se plaignait, puis l'utilisateur les pauvres, dans un délai raisonnable après la réception de retour ou, si le retour est pas raisonnablement possible, la notification écrite du défaut par l'autre partie, à la discrétion de utilisateur, remplacer ou réparer celui-ci ou des frais de remplacement à l'Autre sont conformes. En cas de remplacement, le parti est obligé de retourner le bien remplacé à l'utilisateur et de transférer la propriété de celui-ci à l'utilisateur, à moins que l'utilisateur indique le contraire.
8. S'il est établi que la plainte est sans fondement, alors les coûts qu'elle a engagés, y compris les coûts de la recherche, sur le côté du cas de l'utilisateur, pour le compte du client.
9. Après la période de garantie, tous les frais de réparation ou de remplacement, y compris l'administration, affranchissement et fils coûts sont facturés à l'autre partie.
10. Nonobstant les délais de prescription, la limitation de toutes les réclamations et les défenses contre l'utilisateur et l'utilisateur par des tiers impliqués dans l'exécution d'un accord pour un an.

Article 9 Responsabilité

1. Si l'utilisateur est responsable, cette responsabilité est limitée à ce qui est indiqué dans cette disposition.
2. L'utilisateur est pas responsable des dommages de toute nature, créé par l'utilisateur est supposé des informations erronées et / ou incomplètes fournies par ou au nom de l'autre partie.
3. Si l'utilisateur est responsable de tout dommage, la responsabilité est limitée à la valeur de la facture de

l'ordre, au moins pour cette partie de l'ordre qui se rapporte à la responsabilité.

4. La responsabilité de l'utilisateur est toujours limitée au montant payé par son assureur, le cas échéant.
5. L'utilisateur est seul responsable des dommages directs.
6. Les dégâts directs sont seulement les coûts raisonnables de déterminer la cause et l'étendue des dommages, lorsque l'établissement se rapporte aux dommages dans ces conditions, les frais raisonnables engagés pour la mauvaise performance de l'utilisateur à l'accord, dans la mesure où cela peut être attribué à l'utilisateur et des coûts raisonnables engagés pour prévenir ou limiter les dommages, dans la mesure où le client démontre que ces dépenses ont donné lieu à l'atténuation des dommages directs dans ces conditions.
7. L'utilisateur est jamais responsable des dommages indirects, y compris les dommages indirects, la perte de profits, la perte de l'épargne et les dommages dus à l'interruption d'activité.
8. Les limitations de responsabilité contenues dans cet article ne sont pas applicables si le dommage est dû à une intention ou de négligence grave de l'utilisateur ou de ses subordonnés supérieurs.

Article 10 Transfert des risques

1. Le risque de perte, dommage ou perte est transféré au client au moment où les choses à l'autre partie soient traduits sous le contrôle du Parti.

Article 11 Sauvegarde

1. L'autre partie indemnise l'utilisateur pour toute réclamation par des tiers qui peuvent soutenir dans le cadre de l'exécution de l'accord et dont la cause autre que imputable à l'utilisateur.

2. Si l'utilisateur en conséquence par des tiers doit être adressée, puis l'autre partie est tenu d'aider l'utilisateur à l'extérieur et dans le droit et ce qu'il faut faire pour lui dans ce cas, peut-on attendre immédiatement. Si l'autre partie ne pas prendre des mesures adéquates, puis l'utilisateur, sans préavis, se droit de le faire. Tous les coûts et ainsi causer des dommages à la part des utilisateurs et des tiers, sont pour le compte et aux risques de l'autre partie.

Article 12 de la propriété intellectuelle

1. L'utilisateur se réserve les droits et pouvoirs auxquels il a droit en vertu du droit d'auteur et d'autres lois et règlements intellectuels. L'utilisateur a le droit apporté par la mise en œuvre d'un accord à ses côtés une connaissance accrue à d'autres fins, à condition qu'aucune information strictement confidentielle de l'autre partie à des tiers.

Article 13 Droit applicable et litiges

1. Toutes les relations juridiques où l'utilisateur est partie, que le droit néerlandais, même si un contrat en totalité ou en partie à l'étranger ou s'il est domicilié les parties impliquées dans la relation. L'applicabilité de la CVIM est exclue.

2. Le juge à la place de l'utilisateur a la compétence exclusive sur les litiges, sauf si la loi l'exige autrement. L'utilisateur doit néanmoins être en droit de soumettre le différend à la juridiction compétente conformément à la loi.

3. Les parties seront d'abord appel devant les tribunaux après Settle ont fait tout leur possible différend consultations mutuelles.